

**PLAN PARTICULIER DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE  
« LES CARRIÈRES » À THIAUMONT ET TONTELANGE (ATTERT) ET CHÂTILLON (SAINT-LÉGER)**

Vu pour approbation, le .....

Le Ministre-Président

La Ministre de la Nature

Elio Di Rupo

Céline Tellier

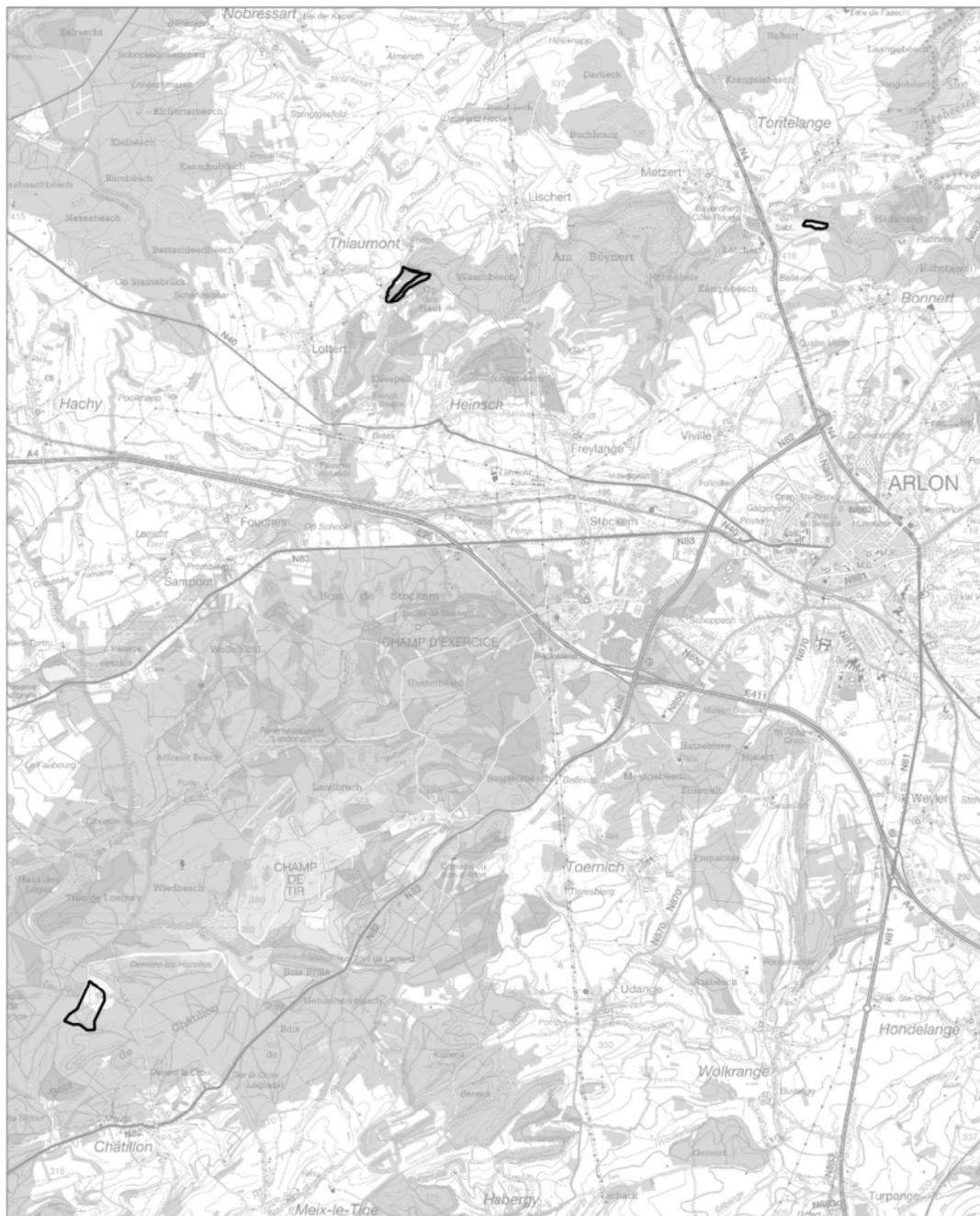
**CADRE 1 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

**HISTORIQUE DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE**

Nouvelle réserve naturelle domaniale, constituée notamment sous l'impulsion du LIFE Herbages.

<b>APPELLATION</b>	<b>CANTONNEMENT RESPONSABLE</b>
<p align="center">Réserve Naturelle Domaniale</p> <p align="center"><b>« Les Carrières »</b></p> <p>comprenant les sites suivants :</p> <p align="center">« La Sablière de Châtillon »</p> <p align="center">« La Carrière de Tattert »</p> <p align="center">« La Carrière de Tontelange »</p>	<p align="center">Département de la Nature et des Forêts Direction d'Arlon Cantonnement d'Arlon L'ingénieur Chef de Cantonnement Place Didier 45 6700 ARLON</p>
<b>PROPRIETE</b>	<b>COMMISSION CONSULTATIVE DE GESTION</b>
<p align="center"><b>Commune de Saint Léger</b></p> <p>Une convention de mise à disposition de terrains a été signée le 29 janvier 2014, pour une durée de trente années, tacitement reconductible.</p> <p align="center"><b>Commune d'Attart</b></p> <p>Deux conventions de mise à disposition de terrains ont été signées le 31 octobre 2013 et le 4 décembre 2019, pour une durée de trente années, tacitement reconductible.</p> <p align="center"><b>Région wallonne (Natagora)</b></p> <p>Une convention de mise à disposition de terrains a été signée le 19 juin 2019 entre l'asbl Natagora et la Région wallonne dans le cadre du projet LIFE+Herbages 11Nat/BE/001060, qui prévoit que l'ensemble des terrains concernés soit rétrocédé à la Région wallonne à la fin dudit LIFE.</p>	<p align="center">CCGRND d'Arlon</p> <p align="center">c/o Direction d'Arlon Place Didier 45 6700 Arlon</p>
<b>PARCELLES CADASTRALES ET SURFACE</b>	
<p>La liste des parcelles cadastrales est reprise en annexe.</p> <p>Surface cadastrale totale: 23 ha 76 a 46 ca</p>	

## CADRE 2 : PÉRIMÈTRE DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE



0 1000 2000 3000 4000 m



PLANCHES IGN : 68/7-8 N et 71/3 N

### CADRE 3 : ASPECTS BIOLOGIQUES

#### INTRODUCTION : LES RÉSERVES NATURELLES DU CANTONNEMENT D'ARLON

Les réserves naturelles domaniales du Cantonnement d'Arlon possèdent des caractéristiques biologiques d'un grand intérêt. Elles sont composées de divers habitats, dont des habitats prioritaires au niveau européen tels que des sources calcaires incrustantes, des nardaies, des pelouses sur sable calcaire, des pelouses diverses et des forêts alluviales, ou encore des habitats remarquables par leur biodiversité, tels que des prairies mésophiles, des mégaphorbiaies, des fourrés tempérées et riverains, des étangs et des forêts de feuillus. Enfin, une cavité souterraine d'intérêt chiroptérologique complète l'ensemble de réserves naturelles domaniales du cantonnement.

Grâce à cette diversité d'habitats remarquables, les réserves abritent :

- des végétaux protégés : des espèces menacées présentes à l'annexe 6b de la LCN 1973, le corynéphore (*Corynephorus canescens*), le rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), la téesdalie (*Teesdalia nudicaulis*), l'épipactis de Müller (*Epipactis muelleri*), l'alysson calcinal (*Alyssum alyssoides*), l'oeillet deltoïde (*Dianthus deltooides*), le botryche lunaire (*Botrychium lunaria*), l'orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), le lycopode inondé (*Lycopodiella inundata*), le lycopode sélagine (*Huperzia selago*), la stellaire des marais (*Stellaria palustris*), le potamot des Alpes (*Potamogeton alpinus*), l'orobanche du lierre (*Orobanche hederæ*), la scorsonère des prés (*Scorzonera humilis*), le rubanier nain (*Sparganium natans*), la doradille verte (*Asplenium viride*), l'aconit casque de Jupiter (*Aconitum napellus* subsp. *lusitanicum*), la laïche paradoxale (*Carex appropinquata*), le scirpe des lacs (*Schoenoplectus lacustris*), le scirpe glauque (*Schoenoplectus tabernaemontani*) ; le flûteau nageant (*Luronium natans*), espèce au bord de l'extinction présente dans l'annexe 6a de la LCN 1973 ; des espèces en danger ou vulnérables présentes dans l'annexe 7 de la LCN 1973, la prêle d'hiver (*Equisetum hyemale*), la sagittaire (*Sagittaria sagittifolia*), le scirpe des lacs (*Schoenoplectus lacustris*) et la centaurée des montagnes (*Centaurea montana*) ;
- des papillons rares présents dans l'annexe 2a de la LCN 1973 comme le cuivré des marais (*Lycaena dispar*), ainsi que dans l'annexe 2b de la LCN 1973 comme le cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*), le nacré de la bistorte (*Boloria eunomia*), le damier du plantain (*Melitaea cinxia*), le petit nacré (*Issoria lathonia*) et l'azuré des cytises (*Glaucopteryx alexis*) qui est présent uniquement en Lorraine ; des papillons menacés en Région wallonne, même s'ils ne sont pas encore sous statut de protection : le cuivré écarlate (*Lycaena hippothoe*), espèce qui a connu un fort déclin et qui a récemment disparu de plusieurs stations, ainsi que l'azuré du trèfle (*Cupido argiades*), éteint par le passé, il est réapparu en Wallonie dès 2008 ;
- des libellules rares présentes dans l'annexe 2a de la LCN 1973 : le leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*) ; ainsi que dans l'annexe 2b de la LCN 1973: l'aeschrne printanière (*Brachytron pratense*), la cordulie à taches jaunes (*Somatochlora flavomaculata*), la libellule fauve (*Libellula fulva*), l'orthétrum bleuisant (*Orthetrum coerulescens*) ;
- l'abeille solitaire *Colletes cunicularius* et le coléoptère cétoine dorée (*Cetonia aurata*), présents dans l'annexe 2b de la LCN 1973 ;
- des reptiles comme le lézard de souches (*Lacerta agilis*), espèce en danger présente uniquement en Lorraine et dans l'annexe 2a de la LCN 1973 ;
- des batraciens en danger comme le triton crêté (*Triturus cristatus*), présent dans l'annexe 2a de la LCN 1973, ainsi que sur l'annexe 9, espèces de référence pour la définition de sites Natura 2000 ;
- des chauves-souris en danger d'extinction présents dans l'annexe 2a de la LCN 1973 comme le murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
- une avifaune très riche avec des espèces nicheuses comme le grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) et des espèces migratrices telles que la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), deux oiseaux de référence pour la définition de sites Natura2000 (annexe 11 de la LCN 1973).

### DESCRIPTION BIOGÉOGRAPHIQUE

Cette réserve naturelle couvre environ 24 hectares et comporte trois carrières situées dans le territoire écologique de la Haute Lorraine.

La « **Sablière de Chatillon** » occupe environ 14,5 hectares et est reprise au sein du site Natura 2000 BE34061 « Vallées de Laclaireau et du Rabais ». Cette vaste sablière se trouve à moins de 2 km au nord-ouest du village de Châtillon, au lieu-dit « A la Croix Jacques ». Elle forme une grande clairière dans le bois de Châtillon qui fait partie du massif boisé de la Cuesta sinémurienne. Elle est située en bordure nord du terrain militaire de Lagland. La Sablière de Chatillon se situe à proximité immédiate de deux sources : celle de la Rouge Eau à l'ouest et celle du ruisseau du Fourneau au sud-ouest.

Ce site correspond à la cavité d'une ancienne sablière dont l'activité a cessé une fois l'extraction de sable arrivée au niveau de la nappe phréatique. Avant exploitation, la couverture sableuse était de type sable podzolisé, comme encore présent actuellement au camp militaire de Lagland. Après exploitation, on retrouve une mosaïque de différents substrats : terres de découverte, marnes issues de bancs intercalaires, fonds de cavité en sable jaune acide. La proximité de la nappe combinée au relief offre également une mosaïque de milieux allant de l'aquatique au xérique.

La « **Carrière de Tattert** » se localise à l'est de Thiaumont, dans la partie nord-est du hameau de Tattert, le long de la route Thiaumont-Lischert-Metzert. Elle se trouve à la limite entre le massif boisé de Beinert, en particulier la colline "Weisenberg", et la zone de cultures autour de Thiaumont. La réserve est reprise dans le site Natura 2000 BE34057 « Marais de la Haute-Semois et Bois de Heinsch ».

Ce site d'environ 8 hectares comporte une ancienne sablière exploitée à flanc de coteau, tandis que le plateau abritait l'ancien terrain de foot du village. Historiquement entièrement couvert de pelouses, le site a été abandonné et reboisé, à l'exception de ce terrain de foot, ce qui a permis le maintien d'une population d'immortelle des sables, jusqu'au déménagement du terrain dans les années 60'.

Enfin, la « **Carrière de Tontelange** » est une vaste sablière exploitée à flanc de colline, limitée vers le sud par une falaise très élevée. Elle comporte environ 2 hectares et se localise au sud de Tontelange, dans le territoire écologique de la Haute Lorraine. La réserve naturelle se situe au nord de la sablière, dans la zone qui n'est plus en exploitation.

### FLORE ET HABITATS REMARQUABLES

#### La Sablière de Châtillon

La « Sablière Lannoy » a été classée comme « Site de grand intérêt biologique (code : 782) dès 1995. Celui-ci est constitué d'une juxtaposition de zones sèches et de zones plus humides, localement sur un substrat compacté ou sur des remblais exogènes, ce qui confère au tapis végétal une certaine hétérogénéité.

L'habitat le plus intéressant du site, par son cortège floristique et son attractivité à l'égard d'une faune rare et spécialisée, est la pelouse silicole ouverte des substrats secs, notamment la pelouse à corynéphore (*Corynephorus canescens*). Ce dernier est une espèce intégralement protégée, de même que la téesdalie (*Teesdalia nudicaulis*) et l'épipactis de Müller (*Epipactis muelleri*) aussi présents dans le site.

On note également la présence de nardaies, habitat prioritaire à l'échelle européenne, ainsi que de landes sèches à callune (*Calluna vulgaris*) et genêt velu (*Genista pilosa*). Cependant, ce dernier habitat occupe une surface réduite, suite au développement explosif du genêt à balais (*Cytisus scoparius*) qui constitue de grands massifs.

En outre, on constate aussi des communautés végétales remarquables à caractère humide. Des groupements aquatiques avec une communauté flottante non enracinée de riccie des flots (*Riccia fluitans*) et des communautés de potamots, des eaux oligotrophes, abritant des espèces intégralement protégées telles que le potamot des Alpes (*Potamogeton alpinus*), des groupements sur sables humides des berges des pièces d'eau, notamment avec des communautés bryophytiques des bords d'étang et des communautés des sables dénudés humides des bords des eaux et des berges exondées ou humides. Ces dernières abritent le rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*),

la stellaire des marais (*Stellaria palustris*), le lycopode inondé (*Lycopodiella inundata*) et le lycopode sélagine (*Huperzia selago*), des espèces intégralement protégées.

Étonnamment, deux espèces calciphiles sont présentes : l'alysson calcinal (*Alyssum alyssoides*) et l'orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*). Leur existence pourrait s'expliquer par l'apport des matériaux exogènes. Ces espèces sont intégralement protégées et menacées d'extinction en Wallonie.

D'autres espèces remarquables y ont été observées, dont trois espèces partiellement protégées : l'orchidée épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*), le scirpe des lacs (*Schoenoplectus lacustris*) et le lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*). De plus, huit espèces présentent un intérêt en raison de leur régression en Wallonie, ce qui a justifié leur intégration dans la liste rouge (vulnérable ou en danger) : le vulpin roux (*Alopecurus aequalis*), le callitriche à crochets (*Callitriche hamulata*), la cotonnière naine (*Filago minima*), la jasione des montagnes (*Jasione montana*), le potamot de Berchtold (*Potamogeton berchtoldii*), le potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*), la petite pyrole (*Pyrola minor*) et la pyrole à feuilles rondes (*Pyrola rotundifolia*).

Enfin, on observe aussi deux héliophytes : *Sparganium emersum* et *Typha angustifolia*, considérés respectivement comme rare et assez rare à rare dans le district lorrain.

Des falaises, des talus sableux, des friches et de petits bosquets complètent les habitats du site, notamment vis-à-vis de l'accueil pour la faune.

#### **La Carrière de Tattert**

Le site de grand intérêt biologique de la « Carrière de Tattert » (code : 741), extrêmement intéressant sur le plan floristique dans les années 1970-1980, a subi par après de nombreuses altérations liées au remblayage du fond. Depuis un assainissement drastique du site, la végétation de pelouse qui subsistait dans de petites zones restées intactes a pu recoloniser la partie assainie.

La « pelouse pionnière sur sables calcaires » est un habitat d'importance patrimoniale majeure, de par son cortège floristique très original et sa raréfaction extrême. Plusieurs plantes rares s'y redéveloppent, comme l'immortelle des sables (*Helichrysum arenarium*), espèce qui a frôlé l'extinction en Wallonie, le botryche lunaire (*Botrychium lunaria*), petite fougère très menacée, l'alysson calcinal (*Alyssum alyssoides*), l'oeillet deltoïde (*Dianthus deltoides*), l'oeillet prolifère (*Petrorhagia prolifera*), la jasione des montagnes (*Jasione montana*), l'orobanche du lierre (*Orobanche hederæ*) et le pâturin bulbeux (*Poa bulbosa*).

#### **La Carrière de Tontelange**

À côté du site de grand intérêt biologique 753 « Sablière de la Côte Rouge », la Carrière de Tontelange est globalement peu arborée et sa végétation herbacée, peu développée dans l'ensemble, est notamment composée d'espèces de pelouses sèches. On peut citer la présence notamment de l'érythrée petite centaurée (*Centaureum erythraea*) et de l'ophrys abeille (*Ophrys apifera*). Le site constitue une des stations historiques de l'immortelle des sables (*Helichrysum arenarium*) en Lorraine.

### **FAUNE REMARQUABLE**

#### **La Sablière de Châtillon**

La faune du site est diverse et exceptionnelle. L'espèce phare est le lézard des souches (*Lacerta agilis*), reptile particulièrement menacé en Wallonie, dont l'aire de distribution belge est limitée à la Lorraine. Cette sablière fait partie de la zone de peuplement la plus importante, centrée sur le terrain militaire de Lagland. Ce dernier constituant actuellement le réservoir wallon de l'espèce.

On y observe environ 40 espèces différentes d'oiseaux. Certaines d'entre elles n'établissent pas leur nid dans le site, mais celui-ci constitue une partie intégrante de leur domaine vital de chasse. Les falaises de la réserve ont abrité un couple du plus grand rapace nocturne d'Europe, le grand-duc (*Bubo bubo*). L'hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) trouve, dans la sablière en activité, des falaises favorables à sa reproduction et, dans la réserve, des étangs propices à la chasse. Selon les années, la colonie héberge entre 110 et 240 couples nicheurs. Le grand corbeau

(*Corvus corax*) apprécie aussi le maintien des vieilles falaises et les hauts boisements périphériques tranquilles, notamment les pineraies. La bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) a aussi été observée sur le site.

En outre, cinq espèces d'amphibiens répandues en Wallonie se reproduisent dans les pièces d'eau et fossés de la sablière : la grenouille rousse (*Rana temporaria*), la grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*), le crapaud commun (*Bufo bufo*), le triton alpestre (*Triturus alpestris*), le triton palmé (*Triturus helveticus*). De plus, le crapaud calamite (*Bufo calamita*), amphibien en danger en Wallonie, semble s'installer dans la sablière. La présence de chanteurs y a été décelée en 2010 ainsi qu'en 2014.

L'entomofaune comprend nombre d'espèces d'intérêt. Le peuplement d'Orthoptères est remarquable et compte plusieurs espèces rares en Wallonie dont la decticelle chagrinée (*Platycleis albopunctata*), le criquet des jachères (*Chorthippus mollis*), le criquet à ailes bleues (*Oedipoda caerulea*), le criquet noir-ébène (*Omocestus rufipes*), le tétrix des carrières (*Tetrix tenuicornis*), le criquet verte-échine (*Chorthippus dorsatus*) et le criquet palustre (*Pseudochorthippus montanus*).

Les Odonates n'ont pas fait l'objet de relevés complets récents. Cependant, on y a déjà observé l'orthétrum bleuissant (*Orthetrum coerulescens*), la leucorrhine douteuse (*Leucorrhinia dubia*), la naïade aux yeux rouges (*Erythromma najas*), le sympétrum noir (*Sympetrum danae*), le leste brun (*Sympecma fusca*) et le cordulégastré annelé (*Cordulegaster boltonii*), typique des cours d'eau bien oxygénés. L'observation de la libellule écarlate (*Crocothemis erythraea*) d'origine méridionale est à souligner.

Des papillons patrimoniaux y ont aussi été observés tels que l'azuré du trèfle (*Cupido argiades*), espèce éteinte régionalement qui réapparaît maintenant localement, le damier du plantain (*Melitaea cinxia*) dont le noyau des populations se situe en Lorraine, ainsi que l'azuré de l'ajonc (*Plebejus argus*), qui connaît un déclin assez important en Lorraine.

#### **La Carrière de Tattert**

La faune de la Carrière de Tattert renferme diverses espèces très intéressantes : des reptiles, comme la coronelle lisse (*Coronella austriaca*) et possiblement le lézard de souches (*Lacerta agilis*) - bien que cette donnée reste à confirmer par des observations futures ; des papillons, tels que le céphale (*Coenonympha arcania*), le nacré de la ronce (*Brenthis daphne*) et le petit nacré (*Issoria lathonia*) ; des abeilles sauvages, comme *Colletes cunicularius*, *Andrena vaga*, *Halictus sexcinctus*, *Halictus scabiosa* ; et des orthoptères, tels que le grillon champêtre (*Gryllus campestris*) et le criquet à ailes bleues (*Oedipoda caerulea*).

#### **La Carrière de Tontelange**

Dans la Carrière de Tontelange, la grande falaise de la zone en exploitation héberge une importante colonie d'hirondelle de rivage (*Riparia riparia*). En outre, un des premiers cas de nidification de guêpier d'Europe (*Merops apiaster*) pour la Belgique y a été observé en 1995.

Le site présente une faune peu commune lié aux milieux secs, avec des papillons intéressants tels que l'argus bleu-violet ou azuré des cytises (*Glaucopsyche alexis*), espèce rare localisée à la Lorraine, mais également le nacré de la ronce (*Brenthis daphne*), l'azuré de l'ajonc (*Plebejus argus*), l'hespérie de la mauve (*Pyrgus malvae*).

On retrouve également le fameux criquet à ailes bleues (*Oedipoda caerulea*).

### **ETAT GENERAL DE CONSERVATION**

L'état de conservation de la **Sablière de Chatillon** peut être amélioré, car on y observe des zones couvertes d'une végétation rudérale, ainsi que des zones fortement envahies par le genêt à balais qui empêche l'expression des espèces protégées liées aux pelouses sur sable, habitat extrêmement rare en Wallonie.

La **Carrière de Tattert** évolue positivement depuis sa restauration en 2015, car des nombreuses espèces rares et/ou caractéristiques de l'habitat y sont présentes. Cependant, le recouvrement de ces espèces est encore faible. Une partie du site, encore en restauration, est fort embroussaillé.

La **Carrière de Tontelange** est actuellement toujours en restauration.

### **ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

Dans la **Sablière de Chatillon**, on note la présence de plusieurs espèces exotiques :

- le raton laveur (*Procyon lotor*) ;
- des espèces végétales de la liste noire : le séneçon sud-africain ou séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*), noté en différents points de la sablière ; le solidage du Canada (*Solidago canadensis*), avec une population peu importante, mais en progression ; le cerisier tardif (*Prunus serotina*), qui pousse en différents endroits du site ; la renouée du Japon (*Fallopia japonica*), dans l'ancien dépotoir, mais en faible abondance ; la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), avec deux pieds voisins repérés dans la partie active de la sablière ; la spirée (*Spiraea sp.*), en plages de plusieurs m<sup>2</sup> au pied du dépotoir près de l'étang et au-dessus du talus du dépôt le plus au nord ; le cotonéaster horizontal (*Cotoneaster horizontalis*), au moins cinq gros pieds de cet arbuste ornemental sur le remblai près du hangar vert ; le rosier rugueux (*Rosa rugosa*), plage qui s'agrandit rapidement à proximité de pieds de cotonéasters ; *Campylopus introflexus*, mousse originaire de l'hémisphère sud, apparue récemment en Belgique ;
- le lupin vivace (*Lupinus polyphyllus*), une plante reprise dans la liste de surveillance.

Dans la **Carrière de Tattert** et la **Carrière de Tontelange**, aucune espèce exotique envahissante n'a été observée à l'heure actuelle.

#### CADRE 4 : MESURES GENERALES DE GESTION

##### AMELIORATION ET CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES

**L'objectif global de conservation** de l'ensemble des réserves naturelles domaniales du cantonnement d'Arlon est le maintien, la restauration et la connectivité des habitats et des espèces animales et végétales menacées qui y sont présentes. Cela nécessite une gestion adéquate et la mise en place de mesures de restauration spécifiques sur les parcelles en moins bon état.

**Les objectifs spécifiques** sont de :

1. Conserver l'aspect « mosaïque » de certains habitats par des mesures spécifiques régulières.
2. Conserver et restaurer une **diversité de milieux prairiaux** de haute valeur biologique ainsi que les **pelouses sur sable** et les **nardaies**. Cela comprend la préservation des habitats en bon état de conservation par une gestion récurrente adéquate (fauche, pâturage, débroussaillage, etc.).
3. Conserver et restaurer les **milieux ouverts marécageux** de la réserve. Cela comprend le maintien d'un régime hydrique satisfaisant et d'une qualité des eaux affluentes suffisante afin d'éviter une eutrophisation dommageable à l'équilibre actuel. La gestion des milieux marécageux sera également en fonction du contexte, l'accessibilité, l'humidité, les mosaïques d'habitats présents et les espèces animales patrimoniales. Il s'agira donc aussi d'un compromis entre gestion conservatoire, restauration et faisabilité, qui vont induire des modes de gestion différents.
4. Conserver et restaurer les **milieux forestiers**, en particulier les habitats prioritaires. Leur gestion en réserve intégrale est le mode de gestion recommandée. Cependant, cela implique de favoriser les espèces indigènes au détriment des espèces exotiques telles que l'épicéa et les peupliers non-indigènes, la lutte contre les invasives, la restauration, la conservation des lisières étagées aux abords de milieux ouverts et les coupes de sécurité en cas de besoin (exemple : limites routiers).
5. Participer à la conservation et à la restauration des **cours d'eau**, habitats et espèces inféodées, avec une attention très particulière aux **crons**. Cet objectif comprend également la conservation de la physionomie et de la dynamique naturelle, ainsi que l'amélioration de la qualité physico-chimique des cours d'eau à l'échelle du bassin hydrographique.
6. Assurer le maintien et le développement de **groupements aquatiques des eaux stagnantes** et de leur faune associée. Cela comprend le maintien et la restauration des plans d'eau et de leur bon fonctionnement écologique mais également le creusement de nouvelles mares. L'ensoleillement des mares est favorable à la plupart des espèces. Le creusement de nouvelles mares est préférable au curage dans la mesure où certaines espèces sont liées aux stades d'atterrissement (*Lestes dryas* par exemple).
7. Conserver les milieux ouverts comprend également la conservation et le développement d'**éléments d'écotone et structurants** tels que les lisières diversifiées et étagées, les haies, les fourrés, les petits bosquets, les arbres isolés et du bois mort sur pied. Le bois mort ou les arbres surâgés isolés au soleil représentent pour de nombreuses espèces des habitats différents des mêmes arbres placés à l'ombre du couvert forestier.
8. Maintenir ou améliorer l'état de conservation des **espèces animales patrimoniales** typiques de ces habitats, notamment les espèces protégées. Cela comprend de réaliser les mesures de gestion nécessaires à leur préservation.
9. Encourager et adapter le contrôle des **espèces exotiques envahissantes** en fonction de l'espèce, du degré d'envahissement et de la fragilité du site (présence d'espèces menacées, biodiversité, services écosystémiques, etc.). Ces espèces sont nuisibles à l'expression de la flore et de la faune indigène.
10. Assurer le **suivi annuel de la gestion** afin d'apprécier l'évolution des habitats et d'analyser les principales menaces qui peuvent peser sur chaque site : la fermeture du milieu par les ligneux, le développement prononcé des espèces envahissantes comme les graminées sociales, l'apparition des espèces exotiques, des infractions, ...
11. Assurer un **suivi scientifique** durable et récurrent (DNF et/ou DEMNA) des espèces rares et protégées de la RND.
12. Assurer une **communication efficace** entre les parties impliquées dans la conservation des RND (DNF, agriculteurs, DEMNA, Natagriwal, Natagora, CCGRND, ...). Des réunions récurrentes afin de discuter de l'évolution des habitats et des espèces menacées, ainsi que des ajustements possibles de la gestion sont souhaités entre les parties concernées.
13. Assurer la **découverte de la nature** sur les sites et la **sensibilisation du public** aux enjeux de la conservation de la nature et à la nécessité d'une préservation durable du patrimoine naturel.

Dans l'Annexe 2 sont décrits en détail : les principales modalités de gestion des habitats visés par la RND, les espèces protégées faisant l'objet de mesures de gestion spécifiques, ainsi que les contraintes majeures rencontrées lors de la gestion de milieux ouverts.

##### AMELIORATION ET CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES

Les milieux naturels et/ou semi-anthropisés évoluent différemment en fonction de plusieurs facteurs, souvent imprédictibles.

Une **annexe détaillée** est mise à disposition afin de comprendre l'habitat de manière générale, avec sa physiologie et ses espèces typiques. Les différentes manières de gérer ces habitats sont expliquées, afin de pouvoir ajuster la gestion en fonction de l'évolution du milieu. Des bonnes pratiques pour chaque type de gestion, ainsi que des conseils face aux contraintes récurrents trouvés dans la gestion de milieux ouverts biologiquement intéressants y sont aussi présentes.

Les réserves comportent souvent des espèces rares et protégées. Dans l'annexe figurent aussi une description de ces espèces et des modalités de gestion adéquates afin de les préserver et d'en augmenter l'aire de distribution.

Les objectifs de conservation visent principalement :

- le maintien et/ou amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, notamment la pelouse sur sables calcaire, la pelouse sur sable à corynéphore, la nardaie et la lande à callune et genêt pileux, ainsi que les communautés hygrophiles et aquatiques ;
- la préservation de la flore rare liée à ces habitats, notamment l'immortelle de sables ;
- la préservation du lézard de souches et de l'entomofaune rare lié à l'habitat.

Les mesures générales préconisées sont les suivantes :

- Entretien des pelouses sur sable et des nardaies à l'aide d'un pâturage en rotation, caprin de préférence, ainsi que le contrôle des ligneux (notamment les espèces moins appréciées par le bétail : le genêt à balais, le bouleau et le pin) à l'aide d'actions mécaniques ponctuelles.
  - cf. à l'annexe 2 : 1.3.2 Pelouses pionnières des sables
  - cf. à l'annexe 2 : 1.3.1 Nardaies
  - cf. à l'annexe 2 : 2.2 Le pâturage
  - cf. l'annexe 2 : 2.3.3 Comment réduire l'invasion par les genêts
  - cf. à l'annexe 2 : 2.3.2 Comment évaluer et orienter la dynamique des ligneux
- Maintien des zones de sable à nu grâce à des micro-étrépages ou à l'action accentuée du pâturage. Ces zones sont essentielles au développement de la flore et de la faune rare et caractéristique des habitats secs.
- Amélioration de la qualité du site à l'égard du lézard de souches, en gardant une certaine hétérogénéité : des zones de sable à nu pour la reproduction, des refuges avec des zones enherbées et/ou de petits arbustes et des abris par constitution de tas de bois, de branches et de pierres.
  - cf. à l'annexe 2 : 3.6 Reptiles
- Préserver l'entomofaune associée à l'habitat, notamment favorisée par le pâturage extensif de la pelouse tant qu'elle conserve des zones à sable nu, à végétation rase, mais aussi des zones refuge ainsi que son côté fleuri.
- Préserver la flore et la faune rare des zones humides (étangs, chenaux et ruisseau), notamment en favorisant une structure avec des berges en pente douce.
- Maintenir et développer de conditions favorables aux espèces d'oiseaux remarquables (des landes, zones humides, falaises) : des rapaces (falaises rocheuses dégagées), l'hirondelle de rivage (falaises sableuses bien dégagées), et le grand corbeau (falaises et forêts tranquilles).
  - cf. à l'annexe 2 : 3.2 Avifaune
- Éradiquer ou contrôler les espèces végétales exotiques (notamment la mousse *Campylopus introflexus* ; le ligneux *Prunus serotina* ; les herbacées *Solidago canadensis* et *Heracleum montegazzianum*, ainsi que *Hieracium piloselloides*).

**ACCÈS DU PUBLIC**

L'accès du public est limité aux chemins et endroit dûment signalés compte tenu de la fragilité de certains habitats.

Cependant, afin de pouvoir sensibiliser le public et suivre l'évolution de la biodiversité, l'organisation de visites guidées, de chantiers de gestion et d'inventaires de la flore et de la faune pourra être autorisée moyennant l'accord et dans le respect des modalités définies par le Chef de cantonnement.

**DÉROGATIONS CONCERNANT LES ESPÈCES ANIMALES**

Compte tenu de la configuration spatiale de l'ensemble des réserves naturelles du cantonnement, la gestion des espèces gibier doit être envisagée de manière globale, pour autant qu'elle ne nuise pas aux objectifs de conservation qui ont conduit à la mise sous statut de réserve.

La gestion des populations animales (principalement les espèces grand gibier) est autorisée par dérogation à la Loi sur la Conservation de la Nature car ces populations peuvent dans certains cas présenter une menace pour les objectifs de conservation des réserves.

**IMPACT PAYSAGER**

La gestion de la réserve naturelle maintient le caractère semi-ouvert de la région et sa qualité paysagère, tout en participant à la sauvegarde du patrimoine culturel local.

La réserve naturelle constitue donc un maillon essentiel dans ce contexte et s'intègre dans la continuité d'autres sites d'intérêt biologique proches de la zone.

**CADRE 5 : ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN PARTICULIER DE GESTION**

Les enquêtes publiques ont été réalisées par les communes d'Attert et de Saint-Léger du 16 mars au 15 juin 2020.

Aucune objection ou remarque, écrite ou orale, n'a été formulée.

**ANNEXE 1 : Liste des parcelles cadastrales**

Parcelles cadastrées ou l'ayant été comme suit :

<b><u>Carrière de Tontelange :</u></b>					
<b>commune</b>	<b>division</b>	<b>section</b>	<b>lieu-dit</b>	<b>parcelle</b>	<b>surface (ha)</b>
<b>Propriété de la Commune d'Attart</b>					
ATTERT	5 - Tontelange	B		2270 B	1,7127
<b>Propriété de Natagora avant rétrocession à la Région wallonne</b>					
ATTERT	5 - Tontelange	B	Bei der Schleid	656 E	0,3930
ATTERT	5 - Tontelange	B		2270 A	0,1149
<b>Sous-total :</b>					<b>2,2206</b>
<b><u>Sablère de Châtillon</u> (propriété de la Commune de Saint-Léger) :</b>					
<b>commune</b>	<b>division</b>	<b>section</b>	<b>lieu-dit</b>	<b>parcelle</b>	<b>surface (ha)</b>
SAINT-LEGER	2 - Châtillon	A	Au Frechy	115 D pie	8,0777
SAINT-LEGER	2 - Châtillon	A	Au Frechy	115 E	5,3725
<b>Sous-total :</b>					<b>13,4502</b>
<b><u>Carrière de Tattart</u> (propriété de la Commune d'Attart) :</b>					
<b>commune</b>	<b>division</b>	<b>section</b>	<b>lieu-dit</b>	<b>parcelle</b>	<b>surface (ha)</b>
ATTERT	4 - Thiaumont	B		74 B2	3,6600
ATTERT	4 - Thiaumont	B		75 Z2 pie	4,4338
<b>Sous-total :</b>					<b>8,0938</b>
<b>Total :</b>					<b>23,7646</b>